

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 janvier 2018

Date de convocation : 11 janvier 2018

Date d'affichage : 23 janvier 2018

Nombre de Conseillers : L'an deux mil dix-huit, et le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, le  
En exercice : ..... 14 Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
Présents : ..... 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-  
Absents excusés : ..... 4 Claude SIBUET-BECQUET.

Ont donné pouvoir : 2  
Votants : ..... 12

Secrétaire de séance : Anne BOURNE

Présents : .....

SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. -  
MURAT SALOMON L. - PATEFFOZ V. - HUGONNIER J. - BOURNE A. -  
EIMER F. - BERGER JC.

Absents excusés : .....

BOCHET A. - GRILLET L. - NANTAS G. - DA SILVA GOMES J.

BOCHET A. a donné pouvoir à REY E.

DA SILVA GOMES J. a donné pouvoir à BOURNE A.

---

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2017**

---

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

---

### **CONVENTION CADRE TRANSITOIRE POUR LA GESTION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

---

M. le Maire remercie Pascal LEFFONDRE, responsable du pôle technique eau et assainissement et Alain GACHET, responsable du pôle finances de la Communauté d'agglomération d'Arlysère de leur présence, afin de répondre à toutes les interrogations au sujet la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE.

Après avoir présenté les modalités de transfert de la compétence eau et assainissement, M. le Maire propose de signer une convention transitoire pour la gestion du service de l'eau et de l'assainissement afin que les agents communaux puissent continuer à assurer le fonctionnement en délégation de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix Contre et 11 voix Pour, accepte les termes de la convention et autorise M. le Maire à signer le contrat d'exécution.

---

### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 0,36% de la masse salariale (0,33% actuellement). L'évolution de ce taux, qui n'avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de

psychologue du travail et l'informatisation du service de médecine préventive par le Centre de gestion qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une plus grande interactivité collectivité-CDG pour la programmation des visites médicales.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

---

### **REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

---

M. le Maire propose au Conseil Municipal la réfection du monument aux morts. Les lettres deviennent peu lisibles et la qualité de la pierre, qui est assez fragile, s'est encrassée. Il présente une estimation des travaux pour un montant de 4 413,55 € HT.

Vu la présentation par M. le Maire des travaux à effectuer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de réfection du monument aux morts pour le montant de 4 413,55 € HT,
- autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

---

### **ROUTE DU PRE BARBIER : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CHOIX DE L'ENTREPRISE**

---

Les fortes précipitations survenues dans la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier 2018 et principalement le 4 janvier 2018 ont occasionné des dégâts sur les voiries communales et notamment l'effondrement de la moitié de la chaussée, route du Pré Barbier à l'Epigny.

Des travaux d'enrochement, de remblaiement, de réfection de la chaussée sont à prévoir.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 30 038,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les travaux pour un montant de 30 038,25 € HT,
- demande les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes compétents,
- vu l'urgence, demande la possibilité de démarrer les travaux par anticipation sur l'octroi des subventions,
- choisit l'entreprise TP MANNO pour effectuer les travaux pour le montant de 30 038,25 € HT.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

---

**Droit de préemption** : Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la transaction présentée sur la parcelle F 766 à Montailloset.

**Cours d'informatique** : Pierre DUBOURGEAT propose une 2<sup>ème</sup> séance de cours d'informatique courant février. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Pierre au 06 27 86 34 27.

#### **Dates à retenir**

- 3 février : repas des Anciens
- 3 mars : bal du Comité des Fêtes
- 19 au 21 mai : expo photo d'art

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.